

ride à abandonner l'ordre de chose à son malheureux sort ! oui ! je le délaissais et le maudis, sacrédié ! Je donne ma démission de garde national... Après cela le gouvernement s'arrangera comme il pourra. Et voilà mon fusil, sacrédié ! ma giberne, sacrédié ! et mon sabre aussi, sacrédié ! et, voyez-vous, on me dirait maintenant : « Restez, Patrouillard, et vous aurez deux têtes, dix têtes, vingt têtes d'anarchistes » que je répondrais : « Non, sacrédié ! cherchez ailleurs des défenseurs, mais ce ne sera pas moi, sacrédié ! ni aucun des hommes modérés dont vous n'avez pas craint de froisser les plus douces illusions. » Car je vois bien que l'opposition a raison, je vois bien qu'on ne tient aucun compte des promesses officielles et que rien n'est une vérité, pas même la guillotine, sacrédié !

(M. Patrouillard sort du corps-de-garde en bizet désenchanté.)

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 26 AVRIL, 1841.

[Quoique nos lecteurs ne prennent pas un bien grand intérêt à son Excellence monsieur Thomson, soi-disant lord Sydenham de Toronto, nous pensons qu'ils ne seront pas fâchés de connaître le contenu du testament que cet illustre moribond a dicté au moment où il se croyait à l'article de la mort. Ce document précieux nous a été communiqué par le notaire qui l'a tracé et qui ne s'est pas cru engagé par son serment à garder le secret vis-à-vis d'un homme qui avait juré de gouverner le Canada « avec équité », « selon les intentions de notre gracieuse reine ; » d'après les vœux bien exprimés du peuple, et surtout d'après une « justice égale. » Ce brave notaire n'a peut-être pas fait strictement son devoir ; car si monsieur Thomson ne s'est fait aucun scrupule de trahir ses serments, ce n'était pas une raison pour lui de forfaire aux siens. Après tout c'est son affaire ; qu'il s'arrange comme il l'entendra, dans ce monde et dans l'autre, ça ne nous regarde pas ; quant à nous, nous l'absolvons de bon cœur en considération de la complaisance qu'il a montrée en copiant une aussi ennuyeuse production :—]

PAR DEVANT LES NOTAIRES PUBLICS en la PROVINCE DU CANADA, résidans à Montréal, soussignés,

Fut présent, plus mort que vif, le nommé Charles Poulet Tonson, mieux connu sous le sobriquet de baron de Sydenham et de Toronto, exerçant de son vivant le métier de gouverneur général, fils assez passablement légitime de son père et de sa mère, qui ne sont pas trop fiers de leur progéniture ; etc., etc., etc., etc., le dit Charles Poulet Tonson ayant sa pleine et entière connaissance et présence d'esprit a dicté les suivantes, ses exactes et dernières volontés :—

Reconnaissant qu'il est une loi de la nature, la seule que je ne puisse bouleverser de fond en comble, par laquelle il est établi que je dois mourir un jour, j'ai cru de mon devoir de faire mes solennelles dispositions afin d'éviter les querelles et les perturbations que ma fin pourrait amener parmi ceux entre les